

La société civile n'est pas conviée aux festivités de l'Année France-Russie Un programme « off » pour faire connaître un peuple aux libertés bafouées

Les liens historiques entre la France et la Russie s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges et de fascination mutuelle. Nos deux pays entretiennent des relations culturelles, mais aussi économiques et stratégiques intenses, qui ont connu leurs éclipses mais aussi, plus récemment, des regaines vigueurs.

Les développements les plus récents indiquent sans ambiguïté un rapprochement des deux États, sous le triste sceau de la Realpolitik (vente de bâtiments militaires de type Mistral, signature de contrats dans les domaines industriels et financiers, rapprochements de Total, EDF et GDF-Suez avec Gazprom...). Que l'Etat de droit n'existe pas en Russie ne dérange pas les poids lourds du CAC 40!

En 2010, pour célébrer leur amitié et leur proximité culturelle, la France et la Russie se rendent hommage dans le cadre d'une « année croisée ». Expositions artistiques prestigieuses, rencontres au sommet, concerts et représentations théâtrales, offriront aux Français et aux Russes la possibilité de goûter les plaisirs de nos cultures respectives. Une telle initiative est par nature inattaquable.

Sauf qu'elle laisse dans l'ombre, comme un soleil trompeur, une dimension essentielle.

Celle de la société civile, qui n'est pas conviée aux réjouissances, ni représentée, ou si peu. Ce faisant, c'est la réalité russe qui est amputée de l'une de ses dimensions les plus vives, les plus opiniâtres et les plus humanistes.

Pour nous, représentants de plusieurs

Le collectif du « off » de l'Année France-Russie

organisations de défense des droits de l'homme, il n'est pas possible de laisser passer sous silence des réalités qui bien souvent dérangent. Précisément parce que la Russie, comme toute nation, ne se limite pas à ses représentants officiels, ses monuments culturels et ses porte-parole univoques.

C'est pour cela, pour rendre sa complexité à la Russie, pour lui reconnaître plusieurs visages, contradictoires, polémiques parfois, douloureux souvent, que nous nous sommes associés pour proposer à tous ceux qui souhaitent connaître la Russie et non seulement la célébrer, un « off » de l'Année France-Russie.

La création de cette plateforme est motivée par la volonté de ne pas abandonner ce moment aux seuls discours officiels. Tous, nous côtoyons, travaillons, défendons au quotidien des citoyens russes. Tous, nous sommes confrontés à ce que la réalité russe peut offrir de plus brutal.

Notre objectif est d'éclairer la face cachée de la Russie, pour non seulement aborder des questions cruciales, pour son avenir et celui de l'Europe, mais aussi pour offrir la possibilité de converser avec d'autres acteurs.

Dans ce « off », nous proposerons tout

au long de l'année un autre cadre, dans lequel partir à la rencontre et rendre hommage aux prisonniers politiques, aux militants des droits de l'homme, aux voix et aux plumes indépendantes. Avec pour objectif de faire naître un intérêt pour cette autre Russie, de voir croître une vraie solidarité entre Français et Russes.

Les défenseurs des droits de l'homme russes ont besoin de nous. Le 16 décembre 2009, les représentants de Memorial, qui recevaient le prix Sakharov du Parlement européen, ont appelé l'Union européenne à leur venir en aide. Quelques semaines plus tard, l'une de leurs plus respectables porte-parole, Lioudmila Alexeïeva, était arrêtée!

Cet appel, nous voulons qu'il soit entendu. Car ceux qui peuvent le lancer sont de

« Aucun assassin de journaliste ou de représentant des droits de l'homme n'a été arrêté et puni en Russie ces dernières années ! »

moins en moins nombreux. L'année 2009, à ce titre, a été l'une des plus macabres. Beaucoup parmi ceux qui luttait pour une Russie plus juste, plus respectueuse des droits des Russes, ont perdu la vie. Stanislav Markelov (avocat) et Anastasia Babourova (journaliste de *Novaya Gazeta*), l'une des cinq journalistes assassinés en 2009), Natalia Estemirova (représentante de Memorial à Grozny), Zarema

Sadoulaïeva (de l'ONG Spasem Pokolenie - Sauvons la génération) et son mari Alik Djibrilov, Sergueï Magnitski (avocat du Fonds Hermitage, mort en détention faute de soins appropriés), Makcharip Aouchev (leader de l'opposition en Ingouchie) ne sont plus là pour témoigner de la forte dégradation des droits de l'homme depuis six ans dans leur pays. A cela s'ajoutent des cas de tentatives de meurtre de journalistes, comme par exemple celui de Mikhaïl Beketov, mutilé à vie.

D'autres ont été, ou continuent d'être, victimes d'un pouvoir autoritaire: Alexander Podrabinek, journaliste contraint de se cacher pour avoir dénoncé le triomphe d'un néostalinisme rampant; Oleg Orlov (président de Memorial), poursuivi au pénal par le président tchéchène Ramzan Kadyrov; Youri Samodourov (ex-directeur du Centre Sakharov) et Andreï Erofeïev (ex-conservateur de la Galerie Tretiakov), jugés pour l'organisation d'une exposition d'œuvres d'art censurées; Alexei Sokolov, défenseur des droits de l'homme détenu depuis plus de huit mois en raison de son combat contre la torture dans les lieux de détention. Mikhaïl Khodorkovski, toujours emprisonné et menacé d'une seconde sentence de vingt ans supplémentaires. Le cas de Mikhaïl Khodorkovski est loin d'être isolé: la Russie compte aujourd'hui plusieurs dizaines de prisonniers politiques reconnus comme tels par des ONG russes ou occidentales.

Qu'ils soient journalistes, avocats, membres d'ONG de défense des droits de l'homme, chefs d'entreprise ou militants appelant à une libéralisation de la société

civile et à l'émergence de contre-pouvoirs, tous sont continuellement soumis à de fortes pressions et, souvent, menacés de mort ou de prison.

La population russe dans sa globalité est immergée dans une violence omniprésente. Cette violence progresse dans certaines régions du pays, notamment au Caucase, où les exactions sont quotidiennes et ne sauraient être imputées aux seuls rebelles qui agissent dans ces républiques. Cette violence, insupportable, s'accompagne aussi trop souvent d'une impunité révoltante.

Aucun assassin de journaliste ou de représentant des droits de l'homme n'a été arrêté et puni en Russie ces dernières années!

Nos moyens, bien évidemment, ne peuvent être comparés à ceux de l'Année croisée « officielle ». Mais notre détermination est proportionnelle à notre conviction qu'il n'y a pas de fatalité, que la Russie n'est pas vouée à l'autoritarisme, qu'une autre Russie peut naître, est déjà en gestation, et qu'il faut soutenir ceux qui sont les artisans de ce changement. Le « off » de l'Année France-Russie s'adresse à ceux qui s'intéressent aussi à cette Russie-là. ■

ACAT-France (Action des chrétiens contre la torture): <http://www.acatfrance.fr>; Amnesty International France: <http://www.amnesty.fr/russie>; Maison d'Europe et d'Orient: <http://www.sildav.org>; Reporters sans frontières: <http://www.rsf.org>

Avec le soutien des organisations non gouvernementales russes: Centre Sakharov, Memorial, Fondation pour le soutien à la glasnost et Assistance citoyenne

Vers l'éclatement de la bulle verte ? Un avantage exorbitant pour le solaire

Mercredi 13 janvier, le gouvernement a publié le très attendu décret relatif au tarif de rachat d'électricité photovoltaïque. Pour inciter au développement de cette source d'électricité verte, un système a été mis en place, dans lequel les particuliers et les entreprises qui investissent à leur compte dans l'installation de panneaux solaires bénéficient d'une garantie de vente de l'électricité produite à EDF à un prix préférentiel pendant les vingt prochaines années.

En 2009, ce prix garanti était de 60 centimes le kilowattheure (kWh). L'engagement pour ce système a été très important, et les seules nouvelles demandes fin 2009 permettraient de mettre en place une capacité de production de 5,4 gigawatts, l'équivalent de six centrales nucléaires! Pour tenter bien timidement d'endiguer cette vague verte, le nouveau décret a abaissé le tarif à 58 centimes d'euro, qui reste l'un des plus élevés d'Europe.

Faut-il se réjouir de ce succès? Parce qu'il contribue à la réduction de nos émissions de CO₂, il bénéficiera aux générations futures, qui auront moins à souffrir du changement climatique. Est-ce suffisant pour que ces investissements améliorent le bien-être collectif embrassant l'ensemble de l'humanité? Pour répondre à cette question, il faut comparer l'ensemble des coûts et des avantages financiers et écologiques de cet important investissement.

Rappelons que le coût total (amortissement des investissements, gestion des déchets, démantèlement...) du kWh moyen en Europe est d'environ 6 centimes d'euros, et émet 400 grammes de CO₂. Il est donc dix fois moins cher que le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque! Si on reprend le chiffre de 5,4 gigawatts des seules nouvelles demandes d'installation qui ont émergé fin 2009, on arrive à un surcoût pour EDF de 2,9 milliards d'euros par an! Ce surcoût se retrouve in fine dans la facture d'électricité des ménages.

Si on rapporte cette charge collective au bénéfice écologique, ce système représente un coût pour la société de plus de 1000 euros par tonne de CO₂ (tCO₂) évitée. En accord avec les conclusions scientifiques du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC),

Christian Gollier

Directeur de la Toulouse School of Economics, chercheur au Laboratoire d'économie des ressources naturelles LERNA-TSE

la commission Quinet en 2008, puis la Commission Rocard en 2009 ont considéré que la tonne de dioxyde de carbone devait être valorisée à 32 euros. En d'autres termes, on demande aux clients d'EDF de financer une technologie verte dont le bénéfice social est plus de trente fois inférieur à son coût social!

Forcé est donc de constater que la technologie photovoltaïque actuellement disponible reste encore immature, et sa mise en œuvre sur grande échelle constitue une énorme usine à détruire du bien-être pour les générations présentes et futures. Il est donc urgent de réduire massivement la bulle verte dont l'Etat porte la responsabilité.

« Il existe une myriade d'autres actions de réduction des émissions qui ont un coût par tCO₂ évitée bien inférieur »

té. Si 65% des Français sont hélas contre une taxe carbone à 17 euros par tCO₂, on imagine difficilement qu'ils soutiennent un système qui leur coûte collectivement 1000 euros la tCO₂ évitée, sans même en compensation!

Il existe une myriade d'autres actions de réduction des émissions qui ont un coût par tCO₂ évitée bien inférieur, depuis le développement des transports en commun à certaines opérations d'isolation thermique des bâtiments neufs, en passant par des transformations de procédés industriels ou l'amélioration de l'efficacité des moteurs.

Mais à l'image du photovoltaïque, il existe de nombreuses technologies vertes dont les acteurs industriels nous vantent aujourd'hui les mérites, mais qui ne passent pas la barre d'une analyse coût-bénéfice un peu sérieuse. En l'état des technolo-

gies disponibles, ni la voiture électrique, ni l'éolien, ni les biocarburants ne résistent à la comparaison entre leur coût pour la collectivité et leur bénéfice écologique exprimé par les 32 euros par tCO₂ évités. Ces industriels, qui bénéficient de subventions multiples aussi peu lisibles pour le citoyen que le tarif de rachat d'EDF, s'exprimant d'ailleurs avec la plus grande rudesse sur ces coûts pour la société! La lutte contre le changement climatique ne peut donc passer que par un énorme effort de recherche et développement des technologies vertes.

Aujourd'hui, on a l'impression que tout ce qui est « vert » est bon, un peu comme certains pensaient, avant l'éclatement de la bulle Internet, que tout ce qui était « dot-com » ne pouvait qu'être génial. Le test le plus simple pour l'existence d'une bulle consiste à vérifier si les acteurs y investissent en comparant la valeur intrinsèque de l'investissement à son coût. Parce que ce travail d'analyse de l'impact de ces investissements sur le bien-être n'est pas fait, nous sommes bien en présence d'une bulle verte, qui peut potentiellement détruire autant de valeur collective que l'a fait l'éclatement de la bulle Internet.

La lutte contre l'effet de serre est suffisamment importante pour qu'on réfléchisse sérieusement à la manière d'organiser la société afin d'atteindre l'efficacité écologique maximale des sacrifices importants qui sont demandés à nos concitoyens. Le gouvernement avait une bonne idée pour y arriver: une taxe carbone à 32 euros, sans exemption hors secteurs couverts par le système européen de quotas d'émission. Cette méthode transparente devait nous inciter tous à mettre en œuvre les myriades d'actions de réduction d'émission dont le coût est inférieur au niveau de la taxe.

Mais le Conseil constitutionnel a retouqué la loi. Espérons que ce ne soit qu'une péripétie dans la construction d'une société capable de verdifier sa croissance dans l'intérêt général. En attendant, faisons appel à la responsabilité individuelle, et soutenons les initiatives qui vont dans le bon sens, comme les fonds d'investissement socialement responsable, ou les agences de notation éthique des entreprises. Elles sont en situation de pouvoir mettre dans la balance les coûts et les bénéfices financiers et environnementaux de nos investissements. ■

Taxe carbone : quotas payants ou usine à gaz ?

Dans une décision qui fera date, le Conseil constitutionnel a censuré les articles de la loi de finances pour 2010 instituant la contribution carbone. En termes sévères, le Conseil a estimé que l'inclusion des principaux sites industriels au système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ne pouvait justifier de les exonérer de la nouvelle taxe.

Cette décision a pu surprendre: les quotas, même gratuits, constituent une contrainte économique réelle et entraînent des charges pour les industriels, de même qu'ils ont permis, partout en Europe, d'atteindre des résultats probants en termes de baisse d'émissions depuis leur mise en place en 2005.

En tout état de cause, il appartient désormais au président de la République et au gouvernement de tirer les conséquences de la censure constitutionnelle. Il convient d'ores et déjà de saluer la réactivité et la détermination dont ils ont fait preuve, en s'engageant à faire entrer en vigueur un dispositif rénové, dès le 1^{er} juillet. La récente communication de Jean-Louis Borloo au conseil des ministres confirme ce volontarisme, que nous partageons sans équivoque.

Forts des travaux menés en 2009 par le groupe de travail sur la fiscalité environnementale de la commission des finances du Sénat, nous considérons que la contribution carbone peut, et doit, devenir un outil essentiel pour changer nos comportements. La question qui demeure est celle de sa juste articulation avec le mécanisme des quotas et de la conciliation d'objectifs ambitieux de réduction des émissions avec la sauvegarde d'un appareil industriel compétitif.

Or, la solution de remplacement envisagée par le gouvernement peut laisser sceptique. Il s'agirait d'assujettir les sites industriels soumis à quotas à la contribution carbone, tout en créant des mécanismes de compensation tenant compte de leur exposition à la concurrence internationale ou de leur intensité énergétique. Il est à craindre que, sur de telles bases, le génie français de la complication ne conduise à l'élaboration d'une nouvelle « usine à gaz » fiscale, vouée à ne s'appli-

quer pendant deux ans et demi, laps de temps qui nous sépare de la mise aux enchères des quotas de CO₂, dans toute l'Europe.

Au surplus, la conformité du futur dispositif à la Constitution et au droit communautaire n'irait pas de soi, et chacun sait que les chances seraient minces, pour la contribution carbone, de survivre à de nouvelles « vicissitudes » juridiques.

Or, face à ce parcours hérissé d'embûches, une solution simple existe. En effet, la directive « quotas » permet aux Etats européens d'allouer jusqu'à 10% de leurs quotas à titre payant à leurs industriels, sur la période allant de 2008 à 2012. En application de cette directive, la France a donc la faculté de vendre une fraction de ses quotas aux industries les

« La solution de remplacement envisagée par le gouvernement peut laisser sceptique »

plus polluantes, tout en modulant cette fraction selon l'exposition des secteurs économiques au risque de délocalisation et de « fuites de carbone ».

Cette solution simple et souple aurait des effets économiquement équivalents à l'assujettissement des industries à une contribution carbone allégée, mais aurait le mérite de nous épargner un nouvel exercice de créativité fiscale dont la France a le secret. Elle serait conforme aux considérations du Conseil constitutionnel, qui pointaient spécifiquement le problème soulevé par l'allocation gratuite des quotas.

Parce que nous soutenons le gouvernement dans sa volonté de promouvoir une nouvelle fiscalité du carbone à l'échelle nationale et européenne, nous souhaitons que soit portée dans le débat la possibilité d'instaurer dès à présent des quotas payants. ■

Jean Arthuis (centriste), Philippe Marini (UMP), président et rapporteur général de la commission des finances du Sénat, Fabienne Keller, sénatrice (UMP) du Bas-Rhin.